

Séance du 20.06.2024

Décharge d'Utignou

Dans le cadre de l'aménagement de la décharge d'Utignou le CC attribue les mandats suivants :

- Editech SA, Fr. 27'746.35 TTC.
- Nivalp SA, Fr. 28'926.70 TTC.

D'autres attributions de mandats devront être faites pour les phases suivantes.

Arrêté municipal

Compte tenu des incivilités répétées sur la cours d'école de Botyre ou au Préau de St-Romain notamment, le CC valide un arrêté municipal fixant les règles d'utilisation des parcs et jardins et des cours d'école de la commune d'Ayent.

Cet arrêté a pour but notamment de limiter les présences dans les parcs et jardins publics de 21h00 à 07h30 et dans les cours d'écoles de 20h00 à 07h30.

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Benoît Guillaume pour la Buvette du Tennis (Anzère).

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques. Le montant de subvention se monte à Fr. 1'383.80.

Le montant versé pour 2024 se monte à Fr. 8'708.70.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 16'614.00 (9 dossiers).

Séance du 01.08.2024

Règlement structure d'accueil Naftaline

Le CC prend connaissance et valide le nouveau règlement de la structure d'accueil.

Il sera transmis au Conseil général pour validation, puis au Conseil d'Etat pour homologation.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 10 autorisations de construire
- 2 préavis pour le service cantonal des constructions
- 15 annonces de panneaux solaires
- 6 demandes de renseignements
- 3 dénonciations

Décharge d'Utignou

Dans le cadre de l'aménagement de la décharge d'Utignou le CC attribue les mandats suivants :

- Fourniture et pose d'une balance : GrammService SA, Farvagny, pour le montant de Fr. 73'091.80 TTC.
- Fourniture et pose d'un laveur de pneus : Ramat Sàrl, Chavornay, pour le montant de Fr. 59'550.00 TTC.

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Stéphane Cognet pour l'Enfariné à Anzère.

Anzère 2040

Pour mettre en place une stratégie de destination « ANZERE », il est normal qu'ATSA s'en occupe, car il ne fait aucun sens d'avoir des actions séparées pour chaque commune. L'objectif de la démarche est de fédérer les acteurs locaux pour définir ensemble une stratégie touristique solide pour les années à venir.

C'est ainsi qu'ATSA souhaite mandater l'agence Pro Tourisme à Chambéry qui propose une méthodologie intéressante et a une expertise reconnue pour pouvoir nous (ATSA et les communes), accompagner dans ce processus.

Le CC valide le principe de la démarche d'Anzère tourisme SA pour l'accompagnement de la stratégie touristique Anzère 2040. Le CC souhaite être tenu informé et inclus dans les démarches dans l'attente du document final.

Anzère Culture

Le CC prend connaissance d'un courrier du 16.07.2024 de l'association Anzère Culture créée en 2024 qui a pour but, selon ses statuts, la mise en place d'événements culturels, de promouvoir des artistes de nombreux domaines culturels, ainsi que la région. Plusieurs manifestations ont déjà été organisées par eux, notamment Anzère Fantastique en automne 2023.

Anzère Culture sollicite la commune pour un soutien financier.

Le CC décide de verser un montant de Fr. 5'000.00 comme encouragement à la création de cette association. Il s'agit d'une subvention unique.

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques. Le montant de subvention se monte à Fr. 2'889.60.

Le montant versé pour 2024 se monte à Fr. 11'598.30.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 55'438.00 (18 dossiers).

Subvention athlète

Romane Franzetti, domiciliée à Botyre, a été sélectionnée pour participer au 2024 Women's Decathlon Worl Championships aux Etats Unis. Elle sollicite la commune pour une aide financière (sponsoring). Compte tenu de l'importance de cette manifestation, le CC décide de lui allouer un montant de Fr. 1'000.00